

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD116

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 12, après le mot :

« pédestres »,

insérer le mot :

« situés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.